

Le bulletin d'information des actifs • 4^e trimestre 2008

N° 80

Mornay infos

focus

Ma retraite complémentaire : combien ?

Actualité

Assurés santé Mornay, vos remboursements en ligne !

Social

Accompagner la dépendance et soutenir les aidants familiaux

SOMMAIRE

P 2-3

Actualité

Assurés santé Mornay,
vos remboursements en ligne !

Nominations 2008 :
alternance dans nos institutions

Info des actifs :
2 fois plus d'envois pour
la 2^e campagne

P 4-5

Focus

Ma retraite complémentaire :
combien ?

P 6-7

Social

Accompagner la dépendance et
soutenir les aidants familiaux

Intimité et convivialité : nos résidences
de retraite pour vos aînés

Bienvenue à Maryline Allano
au Social Cognac

P 8

Vacances



Assurés santé Mornay,

vos remboursements en ligne !



Si vous faites partie des cotisants bénéficiant d'une complémentaire santé gérée par le Groupe Mornay, un nouveau service, totalement sécurisé, vous permet désormais de consulter en ligne vos remboursements de frais de santé. Et de choisir, si vous le souhaitez, de recevoir vos bordereaux de remboursement à votre adresse e-mail. Ce véritable espace client répond à la volonté du Groupe d'offrir des services performants

et de faciliter l'accès à l'information. Les données sont confidentielles et accessibles uniquement par l'assuré avec un identifiant et un mot de passe personnalisés qui figurent sur le dernier bordereau adressé. Si vous n'avez pas eu de remboursement récent, vous pouvez obtenir vos codes d'accès directement depuis notre site internet www.groupe-mornay.com ■

Nominations 2008 :

alternance dans nos institutions

Au cours de l'année et dans le cadre de l'alternance entre les collèges « adhérents ¹ » et « participants ² » lors du renouvellement des bureaux des conseils d'administration de nos institutions, ont été nommés aux fonctions respectives de président et de vice-président :

- de l'ACGME, le 1^{er} avril, **Jean-Louis Marcaud** (Sanford Écriture) et **René Roche** (Samaritaine - CFE-CGC) ;

- de la CGIS, le 28 juin, **Serge Petit** (Thalès Systèmes Aéroportés- CGT) et **Jean-Claude Armbruster** (Sanofi Aventis) ;

- de l'AGME, le 30 juin, **Francis Vallier** (Laboratoires Théraplix - CFDT) et **Antoine Cianelli** (Groupe Pernod Ricard). ■

¹ le collège « adhérents » représente les employeurs (entreprises adhérentes)

² le collège « participants » représente les cotisants actifs et les allocataires de l'institution

Cumul emploi-retraite plus souple en 2009 ?

Pour inciter les plus de 55 ans à travailler plus longtemps, même au-delà de l'âge légal de la retraite, le gouvernement a décidé, dans la version finale de son Plan emploi seniors présentée fin juin dernier, de rendre le cumul emploi-retraite plus attractif.

Actuellement, un travailleur de 60 ans qui a atteint ses 40 années de cotisations ne peut pas faire valoir ses droits à la retraite s'il conserve un emploi qui lui procure un revenu supérieur à 1,6 fois le Smic (ou un revenu supérieur à sa dernière paie).

À compter du 1^{er} janvier 2009, le cumul serait autorisé sans restriction dès 60 ans pour les assurés ayant cotisé la durée nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, quel que soit le montant de leurs revenus d'activité, et au-delà de 65 ans dans tous les cas. Par ailleurs, le délai minimum de 6 mois à respecter entre le départ à la retraite et la reprise d'une activité salariée chez le dernier employeur pourrait aussi disparaître.

Info des actifs : 2 fois plus d'envois pour la 2^e campagne

Entre les 12 septembre et 28 novembre 2008, les régimes de retraite de base et complémentaire organisent pour la deuxième fois une campagne d'information sur les droits à la retraite. Au total, 3,5 millions de personnes seront destinataires de documents d'information tous régimes confondus, soit presque le double par rapport à 2007.

Quatre générations concernées

C'est à leur domicile et sans aucune démarche de leur part que les actifs nés en 1950, 1951, 1958 et 1963 vont recevoir, courant du 4^e trimestre, une enveloppe bleue du GIP Info retraite*, qui comportera, selon leur âge, un relevé de situation individuelle (RIS) seul ou, à partir de 55 ans, accompagné d'une estimation indicative globale (EIG).

Tous vos droits en un seul courrier

Le relevé de situation individuelle (RIS)

Ce document adressé aux quatre générations concernées comprend une synthèse des droits connus dans les régimes et des feuillets séparés régime par régime

avec le détail des droits. Il vous permet de vérifier que l'ensemble de votre carrière en France a bien été prise en compte et le cas échéant de faire compléter ou rectifier les informations manquantes et erronées.

■ **L'estimation indicative globale (EIG)**
Envoyée cette année aux assurés nés en 1950 et 1951, l'EIG ajoute au relevé une évaluation du montant de la retraite totale selon des dates de départ repères, généralement à 60 ans, à l'âge où vous obtenez le taux plein et à 65 ans. Vous pouvez ainsi mieux préparer votre retraite en étudiant les incidences financières d'un départ anticipé ou différé.

* Gip Info retraite : groupement d'intérêt public chargé de coordonner les travaux des 36 organismes de retraite obligatoire membres en vue d'assurer la mise en place du droit à l'information institué par la loi du 21 août 2003.

Un dispositif amélioré en 2008

Des actions ont été entreprises pour augmenter le nombre de bénéficiaires notamment en incluant dans le dispositif les quelques régimes de retraite qui n'ont pas pu s'y associer en 2007 et améliorer la qualité des données échangées pour constituer les RIS et EIG (augmentation des numéros de Sécurité sociale certifiés, diminution des adresses incomplètes ou erronées par exemple). D'autre part, les documents sont enrichis et plus lisibles. La procédure d'accueil - coordonnée entre les organismes de retraite pour faciliter les démarches des assurés qui se manifesteront après avoir reçu un document - est maintenue. Pour toute information générale sur la retraite ou une modification



des coordonnées, il convient d'appeler au numéro de téléphone indiqué sur la lettre d'envoi. Et pour les réclamations et rectifications sur les droits de retraite, au numéro spécifique porté sur le feuillet détaillé du régime concerné. ■

« Jeunes et vieux, connectez-vous ! », l'Agirc et l'Arcco partenaires de la Semaine Bleue 2008

Comme l'an passé, l'Agirc et l'Arcco étaient partenaires de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées, appelée Semaine Bleue, qui s'est tenue du 20 au 26 octobre 2008. Partout en France, de nombreuses manifestations locales ont illustré le thème retenu cette année « Jeunes et vieux, connectez-vous ! ». Outre l'allusion aux nouveaux modes de communication, ce thème pose la question des relations et des solidarités entre les générations, éléments indispensables pour rompre la spirale de l'isolement social et familial. Cette semaine a été l'occasion pour les acteurs travaillant auprès des aînés, d'organiser des animations qui permettent aux « jeunes et vieux » de se retrouver, dans la volonté de vivre ensemble et d'échanger. Un concours récompense cinq des meilleures initiatives allant dans ce sens. Le 13 novembre prochain, les Fédérations, partenaires de la Semaine Bleue, accueilleront la remise des prix et remettront à cette occasion celui délivré par l'Agirc et l'Arcco d'une valeur de 3500 €.

Un calendrier d'envoi progressif jusqu'en 2010

Durant les 2 prochaines campagnes, chaque année, des générations supplémentaires recevront leurs documents personnalisés.

Année d'envoi*	Année de naissance	
	Relevé de situation individuelle (RIS)	Estimation indicative globale (EIG)
2008	1958, 1963	1950, 1951
2009	1959, 1964, 1969	1952, 1953
2010	1960, 1965, 1970, 1975	1954, 1955

* Lors de la première campagne en 2007, les assurés nés en 1957 ont reçu un RIS et ceux nés en 1949 une EIG.

Après 2010, le relevé de situation individuelle sera envoyé chaque année aux assurés de 35, 40, 45 et 50 ans, complété de l'estimation indicative globale à partir de 55 ans puis tous les 5 ans jusqu'au départ en retraite. Dès que l'assuré est retraité auprès d'un des régimes intervenant dans sa carrière, l'envoi de l'EIG est suspendu.



Ma retraite complémentaire : **combien** ?

Vous envisagez de cesser votre activité et demander votre retraite ? Vous souhaitez vous faire une idée de ce que sera votre future pension ? Formule de calcul, abattements pour départ anticipé, majorations familiales, prélèvements sociaux, versement et capital unique... Un dossier pour tout savoir sur le montant et le paiement de votre retraite complémentaire.

Valeur annuelle des points 2008

agirc = 1,1648 €
RETRAITE DES CADRES

ARRCO = 0,4132 €
Retraite complémentaire des salariés

Quel sera le montant de ma pension de retraite complémentaire ?

Le montant brut annuel de votre retraite complémentaire sera fonction du nombre de points obtenus dans les régimes Arrco et Agirc (pour les cadres) tout au long de votre vie professionnelle, même au-delà de 65 ans.

$$\text{Montant brut de la retraite annuelle} = \text{Nombre de points} \times \text{Valeur du point}$$

Ce nombre de points, acquis par cotisations et le cas échéant attribués gratuitement (voir encadré), sera multiplié par la valeur des points de retraite Arrco et Agirc au moment de votre prise de retraite. Chaque année ces valeurs sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix hors tabac. Il vous est possible, sous certaines conditions, de racheter des points

Points cotisés et points attribués

Les cotisations de retraite complémentaire, prélevées sur les salaires, sont transformées en « unités de compte » appelées points de retraite Agirc et Arrco. À ces points cotisés peuvent s'ajouter éventuellement des points pour lesquels vous n'avez contribué que partiellement, voire pas du tout. Ces points sont attribués sous certaines conditions pour les périodes indemnisées par la Sécurité sociale (maladie, maternité, accident professionnel... invalidité) ou par l'Assédic (chômage).

Rachat de points

Depuis 2004, il est possible de racheter jusqu'à 70 points par année d'études supérieures, dans la limite de trois ans, dans chacun des régimes Arrco et Agirc, sous conditions :

- les périodes d'études supérieures doivent préalablement être rachetées auprès du régime de base de la Sécurité sociale.
- Vous devez être âgé de 20 ans minimum et 60 ans maximum.

Le coût dépend du nombre de points rachetés, de la valeur du point Arrco ou Agirc et de votre âge au moment du rachat. Pour les deux régimes, vous ne pouvez réaliser cette opération qu'une fois.

pour vos années d'études supérieures afin d'augmenter le montant de votre retraite (voir encadré ci-dessus). Le montant de votre retraite, calculé selon la formule ci-contre, peut bénéficier de majorations ou subir un abattement en fonction de votre situation (enfants encore à charge ou élevés, départ anticipé).

De combien sera diminuée mon allocation en cas de départ anticipé ?

Si vous ne souhaitez pas attendre l'âge de 65 ans pour demander votre retraite complémentaire et que vous ne remplissez pas les conditions pour en bénéficier sans minoration avant cet âge, votre allocation sera diminuée de manière définitive par l'application d'un coefficient d'anticipation.

■ Entre 55 et 60 ans
Si vous avez cessé toute activité salariée, il est possible de prendre votre retraite complémentaire dès 55 ans. Le coefficient d'abattement appliqué sera fonction de l'âge atteint au moment de la date d'effet de la retraite (voir exemples dans le tableau ci-dessous).

Âge à la date d'effet de la retraite	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans
Coefficient appliqué	43 %	50 %	57 %	64 %	71 %

■ Entre 60 et 65 ans
Votre retraite complémentaire sera minorée, en fonction de votre âge ou du nombre de trimestres de cotisations validés si celui-ci est compris entre 140 et 159 trimestres*, selon la solution la plus avantageuse. Lorsque votre nombre de trimestres est inférieur à 140*, c'est le coefficient d'anticipation correspondant à votre âge qui est retenu (voir exemples dans le tableau ci-dessous).

Âge à la date d'effet de la retraite	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans
Coefficient appliqué	78 %	83 %	88 %	92 %	96 %
Nombre de trimestres de cotisations validés	140	144	148	152	156

* cette durée est susceptible d'être modifiée en 2009

Notions d'« enfants », « à charge » et « élevés »

Dans le cadre des majorations familiales accordées par l'Arrco et l'Agirc :

- par « **enfants** », il faut entendre les enfants légitimes, adoptés, reconnus, recueillis par une personne ayant la qualité de tuteur ou qui a pris en charge leur éducation pendant 9 ans avant le 16^e anniversaire.
- sont considérés comme « **enfants à charge** » ceux âgés de moins de 18 ans, de 18 à 25 ans s'ils sont étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et non indemnisés par l'Assédic, et les enfants invalides quel que soit leur âge, à condition que l'état d'invalidité ait été constaté avant le 21^e anniversaire.
- les « **enfants élevés** » sont ceux élevés pendant 9 ans avant leur 16^e anniversaire au point de départ de la retraite complémentaire.

Que sont les majorations familiales ?

Les régimes Arrco et Agirc accordent, sous certaines conditions, des majorations de la retraite, pour enfants, à charge ou élevés (voir définitions en encadré).

en régime Arrco

Si vous avez des enfants encore à charge au moment de l'attribution de votre retraite, vous bénéficiez pour chacun d'eux d'une majoration de 5 % de vos droits tant qu'ils demeurent à charge.

Et si vous avez élevé au moins 3 enfants, les droits que vous avez acquis depuis le 1^{er} janvier 1999 sont majorés de 5 %.

en régime Agirc

Si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants, l'allocation de retraite sera majorée pour toute la durée de la retraite de 8 % pour 3 enfants, 12 % pour 4 enfants, 16 % pour 5 enfants, 20 % pour 6 enfants et 24 % pour 7 enfants ou plus.

Quels prélèvements sociaux déduire pour obtenir un montant net ?

Sauf cas d'exonération partielle ou totale, divers prélèvements obligatoires sont effectués sur le montant brut de votre retraite complémentaire pour le compte de l'État et de la Sécurité sociale.

- **La cotisation d'assurance maladie** : 1 % au profit du régime maladie de la Sécurité sociale, 2,70 % pour les bénéficiaires du régime local Alsace-Moselle (les majorations pour enfants nés ou élevés ne sont pas soumises à cette cotisation).
- La contribution sociale généralisée (**CSG**) : 6,60 % dont 4,2 % de part déductible et 2,4 % de part non déductible.
- La contribution pour le remboursement de la dette sociale (**CRDS**) : 0,50 %.

Une procédure d'échanges d'information entre l'Arrco - Agirc et le régime de base de la Sécurité sociale (Cnav) permet à votre caisse complémentaire d'opérer ou non ces prélèvements sociaux sans que vous ayez à communiquer votre avis d'imposition.

Comment ma retraite sera-t-elle versée ?

Si vous totalisez au moins 200 points Arrco ou 500 points Agirc, votre pension de retraite sera versée trimestriellement, à terme à échoir, c'est-à-dire à l'avance, au début de chaque trimestre. Toutefois, selon la date de votre demande, et sous réserve de remplir les conditions, le premier versement pourra intervenir au cours du trimestre.

Versement annuel et capital unique

- **Si vos droits sont compris entre 101 et 200 points* Arrco, votre retraite sera versée une fois par an.**
- **En Arrco, vous recevez un capital versé en une seule fois lorsque le montant de votre retraite est inférieur ou égal à 100 points*, et en Agirc à 500 points*.**

* Ces seuils s'entendent avant la déduction des prélèvements sociaux, prélèvements effectués selon les mêmes modalités que pour les retraites trimestrielles.

Le paiement est assuré par un virement sur votre compte bancaire, postal ou votre livret d'épargne, que vous résidiez en France ou à l'étranger. ■

Le saviez-vous ?

Pour un salarié, la retraite complémentaire (Arrco) représente **40 %** de la retraite totale, pour un cadre (Arrco et Agirc) **60 %** !

Pour plus de détails sur :

- les démarches pour demander sa retraite complémentaire
- l'évaluation de la pension
voir > **focus pages 4 et 5 de Mornay Infos n°79**
voir > **simulateur de retraite Marel**
- les points maladie et chômage
- le coût des rachats de points
- les coefficients d'abattements
- les exonérations des prélèvements sociaux
voir > **www.agirc-arrco.fr**
- la retraite de base
voir > **www.retraite.cnav.fr**



Accompagner la dépendance

et soutenir les aidants familiaux

Vous vous occupez ou soutenez une personne âgée, un proche en perte d'autonomie?

Vous souhaitez vous informer sur la dépendance, la maladie d'Alzheimer, l'aide aux aidants ? Le Groupe Mornay organise sur ces thèmes des conférences, colloques, rencontres, ateliers, dont certains en partenariat avec d'autres caisses de retraite complémentaire.

➤ En Midi-Pyrénées

- Conférences « Accompagner la dépendance d'un proche » à Réalmont (81) le 13 novembre et « La maladie d'Alzheimer » à Caussade (82) le 9 décembre.
- Colloque « Prendre soin de la personne âgée dépendante » à Rodez (12) le 18 novembre.

Si vous êtes intéressé, demandez une invitation au **05 61 11 08 47**.

- D'autres projets sont en cours d'élaboration pour début 2009. Pour en savoir plus, téléphonez au **05 61 11 08 48 ou 49**.

➤ En Rhône-Alpes

Si vous habitez les communes du Forez lyonnais, de Montbrison ou du Haut-Forez Sud, nous proposons des ateliers d'information, des groupes de paroles et une permanence téléphonique hebdomadaire pour vous aider et vous renseigner.

Pour plus de renseignements, appelez au **04 72 00 50 74**.

➤ En Bretagne

Le Conseil général des Côtes-d'Armor propose, en partenariat avec les neuf CLIC* de la région et le comité inter-institutionnel de Bretagne, des conférences et des ateliers ce trimestre qui se poursuivront début 2009. Parmi les thèmes abordés : « Les aides techniques, la domotique, l'adaptation de l'habitat pour faciliter la vie quotidienne », « Être aidant, c'est aussi pouvoir être aidé », « Mieux comprendre pour mieux prendre soin »...

Si vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers, contactez le **02 99 22 92 79**.

*CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage.



Aides à la scolarité, derniers délais !

Vous êtes parent d'un lycéen ou étudiant de moins de 25 ans et avez fait une demande d'allocation d'éducation ou de bourse d'études supérieures auprès de la CGIS ou de l'ACGME. Pensez à retourner votre dossier complété avec l'ensemble des pièces justificatives impérativement **avant le 14 novembre 2008**.

Renseignements au **01 40 02 87 75** ou auprès des délégués sociaux* de votre région. * coordonnées sur www.groupemornay.com rubrique contactez-nous

Taux des prêts au logement au 1^{er} octobre

Le taux minimum des prêts individuels au logement que peuvent vous accorder vos institutions de retraite est fixé à **4,31 %** au 1^{er} octobre 2008. Ce taux peut être ramené à 2,81 % pour l'ACGME et 3,81 % pour la CGIS en fonction de critères de ressources.

Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, consultez notre site www.groupemornay.com ou appelez notre service Prêts au logement au **01 40 02 87 65**.

Paroles d'Alzheimer

Le 13 novembre à Béziers (34) et le 11 décembre à Avon (77), le Groupe Mornay, en collaboration avec d'autres institutions Agirc - Arrco, vous propose d'assister à **une représentation**, suivie d'un débat de *Paroles d'Alzheimer*.

Ce spectacle relate une histoire de tendresse, de déclin et de force face à cette maladie, entrecoupée de chansons à la poésie poignante de Vian, Aragon, Ferré... Et met en évidence les difficultés des aidants d'un proche souffrant d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. À l'issue de la représentation, un temps d'échanges sera organisé avec la comédienne et des professionnels (médecin, caisses de retraite, représentants du CLIC*, France Alzheimer et associations....).

Renseignements et inscriptions au **04 67 22 72 73** pour Béziers et au **01 40 02 81 39** pour Avon

*CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage.

Handicap et maintien dans l'emploi

Votre entreprise, située en Île-de-France, souhaite maintenir dans l'emploi un de ses collaborateurs en situation de maladie ou de handicap. L'Espace Emploi CGIS peut vous aider en proposant à ce salarié un accompagnement personnalisé articulé autour d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs, et un bilan tant personnel que professionnel afin de dégager ses principaux centres d'intérêt, valeurs, compétences et conditions de travail. Cette phase d'analyse lui sert à élaborer un projet et un plan d'action tenant compte de ses aspirations et des réalités de l'entreprise.

Contact : **Marylin Beauchamp** au **01 43 53 53 20** ou espacesemploi@groupemornay.fr

Intimité et convivialité : nos résidences de retraite pour vos aînés

Vos parents vieillissent et vous cherchez pour eux un lieu de vie qui concilie leur envie d'indépendance et leur besoin de sécurité. Le Groupe Mornay vous propose des solutions adaptées dans ses résidences de retraite aussi appelées logements-foyers. Découvrez avec Dominique Fauque, directeur de l'Action sociale, Debussy en région parisienne, Lou Paradou et les Orangers sur la côte méditerranéenne.

Pourquoi choisit-on d'entrer en résidence de retraite ?

D.Fauque : À un moment de sa vie, on peut ressentir le besoin de continuer à vivre dans un logement individuel mais sécurisé, de préserver son indépendance tout en étant entouré d'une équipe de professionnels qui proposent des sorties, activités culturelles ou distractions. Cette vie « à la carte » permet aussi de rencontrer d'autres résidents et de nouer des liens d'amitié.

Y a-t-il un service de restauration ?

D.F : Oui, chacune de nos résidences dispose d'un restaurant qui confectionne la cuisine sur place. Les résidents y réservent leur repas à leur convenance,

du lundi au samedi. Un certain nombre de déjeuners sont d'ailleurs inclus dans le prix de la redevance mensuelle. Mais les studios et deux-pièces de nos résidences sont tous équipés pour cuisiner comme à la maison, préparer petit déjeuner, dîner et repas le dimanche. Et, lorsqu'on vit sous le climat privilégié de la Côte d'Azur, c'est une chance de pouvoir déjeuner sur son balcon, avec vue sur le jardin.

C'est un changement de vie important : comment être certain de ne pas se tromper ?

D.F : Nous proposons et je dirais même que nous recommandons aux retraités intéressés de venir une ou deux semaines tester ce mode de vie grâce au séjour découverte. Nous disposons de quelques



Douceur de vivre, liberté, sérénité et vie sociale : la recette pour une retraite heureuse aux Orangers en plein centre de Vallauris (06).

studios meublés qui leur permettent d'apprécier la qualité de vie dans nos résidences et, pourquoi pas, de visiter la région.

Que conseillez-vous aux familles qui se posent la question du bon moment pour se décider ?

D.F : Il faut surtout prendre son temps, ne pas hésiter à demander de la documentation, aller visiter un appartement, rencontrer l'équipe sur place et, pourquoi pas, pour les personnes qui seraient tentées par une retraite sur la Côte, s'offrir un séjour de détente et tester la douceur du climat méditerranéen.

Pour plus de renseignements :

- Lou Paradou à Antibes (06) au 04 92 91 24 60 ou lou.paradou@groupemornay.com
- Les Orangers à Vallauris (06) au 04 93 64 44 07 ou les.orangers@groupemornay.com
- Debussy à St-Michel-sur-Orge (91) au 01 60 15 82 44 ou debussy@groupemornay.com
- ou Groupe Mornay-Résidences seniors au 01 40 02 87 51. ■

Bienvenue à Maryline Allano au Social Cognac

Depuis mi-août, Maryline Allano a rejoint l'Action sociale de Mornay Cognac. Auparavant déléguée sociale à la direction régionale de Montpellier, elle aura désormais en charge les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Elle y développera notamment, en collaboration avec l'équipe sociale charentaise, des actions de proximité et de prévention. N'hésitez pas à la contacter au 05 45 36 40 17.



AGENDA

Information des cadres en recherche d'emploi

JOURNÉE FIAP, le 20 novembre 2008 à Lyon (69003)

Le Groupe Mornay participera le 20 novembre prochain à une Journée Info Emploi Cadres (Fiap) à Lyon, dans les locaux de la mairie du 3^e arrondissement.

Cette manifestation, organisée par les caisses de retraite cadres, a pour objectif :

- d'informer les cadres au chômage sur leurs droits en matière de protection sociale et les prestations assurées par le service public pour l'emploi (Apec, Anpe, Apecita),
 - de leur proposer des conseils en stratégie de recherche d'emploi,
 - et de leur présenter les dispositifs d'accompagnement développés par l'action sociale de leur institution de retraite.
- Elle s'adresse aux cadres ou assimilés cadres inscrits aux Assédics locales : ils recevront une invitation directement de l'Anpe cadres. L'entrée est gratuite mais sur inscription préalable.

Pour en savoir plus, appelez le 04 72 00 50 74

Préparez votre retraite

Vous allez bientôt cesser votre activité... Pour vous accompagner et vous aider à mieux vivre cette nouvelle étape, le Groupe Mornay organise, avec le concours de spécialistes, des sessions de préparation à la retraite.

- À BORDEAUX (33), le 6 novembre
Contact : Nicole Agnora
au 05 57 81 21 97
- À LIMOGES (87), le 27 novembre
Contact : Marie-Pierre Aguiton
au 05 55 32 12 41
- À TOULOUSE (31), le 8 décembre
Contact : Odile Laur
au 05 61 11 08 47
- À PARIS (75012), le 11 décembre
Contact : Brigitte Farrugia
au 01 40 02 81 08



De l'automne à l'hiver

sur la côte méditerranéenne...

Séjours à thème au **Lavandou**

La douceur du climat, la beauté des paysages et la proximité de la Méditerranée font du Var un lieu d'exception, où il fait bon séjourner les derniers mois de l'année. **L'Oustal del Mar**, notre village-club du Lavandou, vous y propose des thèmes variés pour tous les goûts :

■ **La magie d'Halloween¹** du 25 au 31 octobre. Club enfants pour les 4-12 ans spécial Halloween avec activités manuelles et création d'un spectacle. Cours de danse de salon et en ligne pour toute la famille (Country, madison...).

■ **Chorale et bien-être² 2 en 1** du 8 au 14 novembre. Une semaine remise en forme encadrée par un coach professionnel (réveil du corps, assouplissement, travail sur l'équilibre, relaxation, conseils nutrition, sommeil...), et en même temps, atelier de chant et d'initiation vocale avec chorale dirigée par un chef de chœurs.

■ **Semaine jeux¹** du 1^{er} au 7 novembre. Initiation et tournois pour se familiariser aux jeux de cartes, de société (belote, Scrabble, rami, tarot, Sudoku...) ou d'adresse (pétanque, fléchettes, Trivial Poursuite...)²

■ **Noël et Jour de l'an¹** du 20 au 27 décembre et du 27 décembre au 3 janvier. Une ou deux semaines autour des fêtes de fin d'année. Traditions, convivialité et gastronomie seront au rendez-vous. Soirée de la Saint-Sylvestre déguisée sur le thème des célébrités.

Renseignements et réservations
au **04 94 01 81 88** ou par
courriel : loustal-del-mar@wanadoo.fr

¹ Sous réserve de modifications ou d'annulation selon le nombre de participants.
² Avec supplément.



Douceur, danse et musique à **Cannes**

Oubliez les frimas et laissez-vous séduire par le doux soleil de la Côte d'Azur et les galas et concerts de la ville de Cannes ce trimestre. Gala international de danse « Les étoiles de Ballet 2000 », soirée « Gospel pour 100 voix », Ensemble Johann Strauss de l'orchestre symphonique de Budapest... : autant d'occasions de passer un week-end ou une semaine au **Club Maintenon** ou au **Miradou**, nos résidences situées tout près de la Croisette.

Renseignements et réservations
au **04 92 99 36 36** ou
par courriel : cannes-maintenon.vacances@groupemornay.com



Quand Menton s'illumine !

Émerveillement garanti devant les somptueuses illuminations et décorations dont Menton se pare en décembre. Tout particulièrement aux jardins Biovès qui longent le palais de l'Europe, autour des animations du marché de Noël, de l'esplanade Francis-Palmero... **L'Oliveraie** vous accueillera en tarif spécial du 6 novembre au 18 décembre : **238 €¹** en studio et **301 €¹** en appartement. Pour les fêtes de fin d'année, la semaine revient à **280 €¹** en studio et à **350 €¹** en appartement.

Renseignements et réservations au **04 93 28 62 00** ou
par courriel : resa@oliveraiementon.fr

¹ la semaine de location en tarif privilège.



Bulletin trimestriel
d'information des actifs
du Groupe Mornay

Groupe Mornay
5 à 9 rue Van Gogh
75591 Paris Cedex 12
tél. 01 40 02 80 80
fax : 01 40 02 83 82

Directeur de la publication :
Jean Berthezène.

Directeur de la rédaction :
Pascal Chédeville.

Rédacteur en chef :
Florence Quintin.

Coordination et secrétariat
de rédaction : Florence Doppia.

Rédaction : Florence Doppia,
Élodie Labarchède,
Tina Marcouillier,
Muriel Mattei, Florence Quintin.

Assistante production :
Véronique Verdier.

Réalisation : KOTAO.

Photos : DR - Gip Info retraite
C. Bielsa - OT Menton -
OT Cannes

Tous droits de reproduction
réservés.

N° ISSN en cours

*Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.

Pour nous contacter par courriel : parismornay.vacances@groupemornay.com ou sur notre site : www.vacancesmornay.com